

Télécoms

Les SMS devraient-ils être gratuits ?

► C'est la question que pose Thierry Mansvelt, un des deux experts ayant révélé une faille dans l'envoi des SMS.

► Pour lui, ce serait logique vu que le SMS "n'est pas fiable".

Il est possible d'envoyer des SMS avec le numéro de quelqu'un d'autre, moyennant l'utilisation d'un programme spécialisé sur certains sites Internet étrangers. Cette faille, révélée par les experts Fabrice Myard et Thierry Mansvelt la semaine passée dans "La Libre", suscite depuis lors un certain émoi, en particulier du côté des opérateurs, qui estiment être injustement mis en cause.

"Nous avons mis sur pied un groupe de travail pour examiner si nous ne pouvons pas prendre des mesures supplémentaires pour protéger nos clients, mais c'est assez compliqué dans la mesure où ces SMS sont envoyés directement via des centrales situées à l'étranger", explique Frédérique Verbiest, la porte-parole de Proximus. "Ce qui est sûr, c'est que nous avons vérifié si ce type de SMS a eu un impact financier sur nos clients et heureusement, il n'y en a pas eu."

Même topo chez Mobistar, où la porte-parole Patti Verdoodt affirme que c'est une problématique qui est "de tous les temps et de toutes les technologies", et que "tout le monde est conscient du



■ "A partir du moment où les opérateurs ne peuvent pas garantir l'identité de l'expéditeur, mieux vaut rendre les SMS gratuits", affirme Thierry Mansvelt.

phénomène". Pour elle, c'est donc toute l'industrie qui doit unir ses efforts pour trouver une solution plus efficace.

Thierry Mansvelt, un expert judiciaire en informatique et té-

lécommunications, ne désarme pas et ne se satisfait pas de ces explications. "D'un côté, Proximus affirme qu'il s'agit d'une vieille faille connue depuis des années et d'un autre côté, ils di-

sent qu'ils viennent seulement de charger une équipe de techniciens de trouver une solution", affirme-t-il. "C'est quand même un peu gonflé de la part d'une société qui gagne des millions d'euros depuis des années grâce au succès des SMS, alors qu'il s'agit, je le rappelle, d'une technologie qui, à la base, n'avait pas été conçue pour un usage grand public."

Pour éviter les ambiguïtés

De manière assez radicale, Thierry Mansvelt revendique dès lors la gratuité des SMS à partir de maintenant. "A partir du moment où les opérateurs mobiles ne sont pas en mesure de garantir avec certitude l'identité de la personne qui a envoyé le message, mieux vaut instaurer la gratuité", dit-il. "Cela permettra d'éviter les ambiguïtés et les réclamations."

Et l'expert judiciaire de faire la comparaison avec le domaine automobile. "Si demain vous achetez une nouvelle voiture et que tout le monde se met à rouler avec, il y a fort à parier que vous n'allez plus vouloir la payer", explique-t-il. "Selon moi, c'est la même chose avec les SMS."

Pour Thierry Mansvelt, la faille découverte dans le système d'envoi des SMS par Internet – une faille qui, aussi étonnant que cela puisse paraître, existe depuis des années à l'insu de tout le monde ou presque – permet de "faire faire n'importe quoi et de faire dire n'importe quoi".

M.V.O.

Electricité

Essent discute "sérieusement" avec Nuon

LE PREMIER GROUPE D'ÉLECTRICITÉ NÉERLANDAIS Essent confirme que des discussions "sérieuses" sont engagées avec son compatriote Nuon en vue d'un rapprochement, tout en précisant qu'aucun accord n'a jusqu'à présent été trouvé. Les deux groupes énergétiques, de taille modeste à l'échelle européenne, cherchent à contrer les ambitions de géants continentaux comme l'allemand E.ON. Dans son édition du week-end, le quotidien "Het Financieele Dagblad" rapporte qu'Essent et Nuon, tous deux détenus par des municipalités et des autorités locales, se sont entendus sur une série de propositions en vue d'une fusion, qui doivent être présentées prochainement aux actionnaires. D'après "Het Financieele Dagblad", Essent obtiendrait 55 pc de la nouvelle entité. Le cabinet Sequoia a estimé à 12,2 milliards d'euros la valorisation plafond des deux groupes, hors leurs actifs réseaux. Essent et Nuon détiennent plus de 70 pc du marché néerlandais de détail. Le chiffre d'affaires net d'Essent est ressorti à environ cinq milliards d'euros en 2005, tandis que le chiffre d'affaires de Nuon s'est établi à 6,3 milliards. (AFP)

Bourse

AvH dans le Bel 20 début mars

L'ACTION Ackermans & van Haaren va faire son entrée dans l'indice boursier belge Bel 20 à partir du 1^{er} mars 2007, annonce Euronext. Il remplacera l'action Barco qui fera ainsi son entrée dans un autre indice Bel Mid à la même date. ■

Chaussures

Brantano recule de 2,9 pc en 2006

BRANTANO, LA CHAÎNE DE MAGASINS de chaussures cotée sur Euronext Bruxelles, a enregistré en 2006 un chiffre d'affaires de 295,2 millions d'euros, conforme à ses pronostics mais inférieur de 2,9 pc par rapport aux 304,1 millions d'euros engrangés en 2005, a annoncé, lundi, le groupe dans un communiqué. Pour 2007, Brantano table sur un chiffre d'affaires se situant entre 300 et 310 millions d'euros. Le groupe prévoit d'ouvrir 7 nouveaux magasins. (Belga)

En très bref

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PERSONNEL, organisée lundi en début d'après-midi à l'usine Arjo Wiggins de Nivelles, a débouché sur l'approbation d'un cahier de revendications qui a été présenté à la direction. Celui-ci insiste sur l'instauration d'une prime pour tous les types de départ, la mise en place d'une prépension à des conditions sérieuses, des préavis identiques pour tous les travailleurs quel que soit leur statut, un incitatif financier au-delà du salaire pour les travailleurs qui seraient appelés à faire de la formation avant de quitter l'entreprise, et un accord correct sur le fonctionnement syndical futur dans l'entreprise. La direction doit répondre ce mardi matin. "Si nous n'obtenons pas satisfaction, d'autres actions sont à prévoir durant la semaine", a averti le front commun syndical. (Belga)

Aéroports wallons - GESTION

La privatisation n'emballe pas Liège et Charleroi

► Les sociétés de gestion des deux sites semblent redouter l'inéluctable mouvement.

Interrogées sur l'intérêt qu'elles suscitent de la part du groupe espagnol Abertis dans la perspective d'une privatisation, les sociétés gestionnaires de l'aéroport de Liège-Bierset (SAB) et de Charleroi (BSCA) ont très peu commenté l'information publiée dans nos éditions d'hier. "Nous n'avons pas encore eu de contact avec notre actionnaire (Région wallonne) sur le sujet. Toute société est à vendre ou à acheter un jour, mais je ne vois pas pour l'instant ce que la privatisation peut nous apporter de plus", nous a confié Edmée de Groeve, présidente du conseil d'administration de BSCA. Les dirigeants liégeois ne sont guère plus loquaces, si ce n'est indiquer qu'ils n'ont "aucun commentaire à faire sur le sujet". La fuite dans la presse aurait mécontenté certains dirigeants qui auraient préféré que l'information demeure confidentielle.

Cela dit, il semble qu'à l'initiative de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (Awex), une visite du groupe ibérique était prévue pro-

chainement sur le tarmac liégeois. Du côté du gouvernement wallon, le ministre en charge de la Fonction publique, Philippe Courard (PS) a indiqué hier qu'il faut trouver un accord sur le volet "emploi" avant d'évoquer le dossier de la privatisation des aéroports. A l'instar de son collègue André Antoine (CDH), en charge de la politique aéroportuaire, il a rappelé qu'il faut travailler sur le dossier en concertation avec les travailleurs. Et offrir aux agents publics, notamment ceux du Met (contrôle des bagages, etc.) "le choix entre conserver leur statut ou répondre aux éventuelles offres d'emplois qui seraient proposées".

Confirmant une nouvelle fois nos informations, le ministre Antoine a indiqué lundi qu'un certain nombre de groupes financiers, commerciaux et industriels s'intéressent aux deux sites wallons. Parmi eux, figurent des entreprises belge, française, hollandaise et espagnole. Selon lui, cette marque d'intérêt résulte du fait que les aéroports wallons ont connu une croissance spectaculaire ces derniers mois grâce à la présence notamment d'opérateurs fiables comme la compagnie aérienne low cost Ryanair (à Charleroi) et l'opérateur de transport fret TNT à Liège.

Ph. Law.

Fiscalité

La Suisse veut faire payer ses riches étrangers

► Les 26 cantons préparent un doublement de l'impôt pour les riches étrangers.

La Suisse envisage de doubler l'impôt que versent les grandes fortunes étrangères installées sur son sol. Les 26 cantons du pays pourraient décider vendredi de multiplier par deux les recettes tirées du "forfait fiscal", un dispositif dont bénéficient quelque 3 600 riches étrangers, dont bon nombre de personnalités connues, a déclaré lundi le secrétaire de la Conférence des directeurs cantonaux des finances, Kurt Stadler. Les forfaits fiscaux ont rapporté environ 75 000 francs suisses (47 000 euros) en moyenne par contribuable concerné en 2004. Certains cantons ont également adopté ce chiffre comme montant minimal d'imposition. Mais cette somme correspond à un revenu de 250 000 FS seulement, c'est-à-dire au salaire d'un employé de banque moyen.

Selon M. Stadler, un revenu imposable de 500 000 à 600 000 FS serait "plus réaliste" pour les grandes fortunes étrangères. Les cantons suisses disposent d'une large autonomie en matière fiscale et se livrent entre

eux à une sourde concurrence pour attirer les contribuables. Certains petits cantons du centre du pays, comme celui de Zoug, ont même inventé l'impôt sur le revenu "dégressif" pour attirer sociétés et particuliers...

Les propos de Johnny

Lorsqu'un riche étranger souhaite s'installer en Suisse, il négocie le montant de son forfait fiscal avec les autorités locales, qui taxent son train de vie en prenant pour base du revenu imposable la valeur locative annuelle de sa résidence multipliée par cinq. Les cantons pourraient décider de multiplier désormais par 10 cette valeur locative.

La proposition de réforme, qui vise à harmoniser les règles du jeu, a été préparée de longue date, mais se retrouve sous les feux de l'actualité à la suite de l'exil en Suisse de Johnny Hallyday. Le chanteur, qui s'est installé à Gstaad, a déclaré à la presse que son impôt dépasserait 300 000 euros en Suisse, mais resterait très inférieur à ce qu'il devrait verser en France.

Selon un sondage publié dans la presse dominicale, 59 pc des Suisses sont "plutôt opposés" à ce mécanisme fiscal, contre seulement 29 pc qui y sont "plutôt favorables". (AFP)